

CODE DU STATUT PERSONNEL :

L'Assemblée a refusé "le droit réciproque" au divorce

L'Assemblée nationale mauritanienne a rejeté une proposition de loi, soumise par l'opposition parlementaire, prévoyant pour les deux conjoints "le droit réciproque d'opter pour le divorce" dans le cadre du Code du statut personnel, actuellement en vigueur en Mauritanie, a annoncé dimanche à la presse à Nouakchott un député, Mohamed Mahmoud Ould Emmat. En principe, dans la Charia (loi islamique), sur laquelle repose le Code de la famille en Mauritanie, le droit au divorce revient à l'homme. Mais dans le rite malékite, qui prévaut en Mauritanie, la femme peut prononcer la dissolution du mariage dans certaines conditions particulières qui ont été omises

par le Code de la famille, a expliqué M. Ould Emmat, auteur de la proposition de loi. Parmi ces situations particulières, dont il existe une jurisprudence très riche dans le droit mauritanien, figurent les cas de maladie grave ou contagieuse chez le mari, et d'impuissance sexuelle. D'après le député, cette disposition, dite "khiyar", a été ignorée par le Code du statut personnel adopté en 2001. Cette omission a "créé un vide juridique gênant pour les juges confrontés chaque jour à des cas" de divorce à l'initiative de la femme, a estimé Mohamed Mahmoud Ould Emmat. Outre la proposition de loi pour "le droit réciproque" au divorce, cinq autres amendements et propositions de lois portant sur des domaines

vitaux ont été rejetés par les députés de la majorité sans avoir été discutés, a par ailleurs indiqué M. Ould Emmat. Le député a également dénoncé la "gestion unilatérale de la démocratie et des institutions en place", et dressé un tableau sombre de l'année parlementaire qui s'achève. Il s'est engagé, avec des collègues de l'opposition parlementaire présents à ses côtés, à continuer le combat politique "pour amener le parlement et le gouvernement à changer de méthode et à accepter (leurs) suggestions dans l'intérêt de la démocratie et du peuple mauritanien". L'Assemblée nationale mauritanienne est dominée par le Parti républicain démocratique et social (PRDS, au pouvoir).